

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 42 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} août

Maisons-Alfort, le 2 août 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} août, **42 188 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **37 579 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de juillet, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,6 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,6 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :

- 3 209 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 12 % sur un mois)** ;
- 33 982 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 2 % sur un mois)** ;
- 32 313 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 3,1 % sur un mois)** ;
- 7 137 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 15,5 % sur un mois)** ;
- 27 946 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 2,1 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 089 antennes** sont autorisées pour la 4G :

- 1 522 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 548 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 22 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 933 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

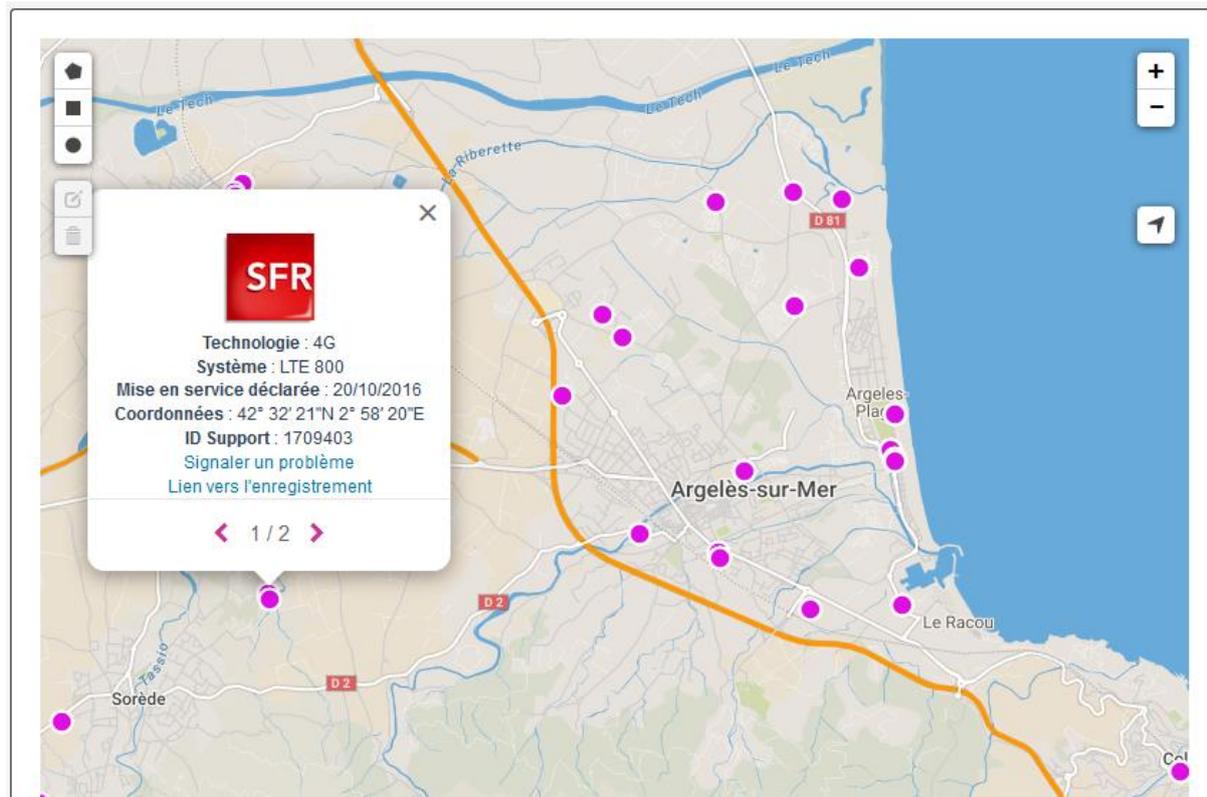
1. Orange (16 381 sites, + 395 en juillet) ;
2. SFR (15 960 sites, + 327 en juillet) ;
3. Bouygues Telecom (15 856 sites, + 356 en juillet) ;
4. Free Mobile (10 975 sites, + 155 en juillet).

12 stations expérimentales ont également été autorisées pour Bouygues Telecom afin de **tester la technologie 5G** en bande 3,6 GHz dans la ville de Bordeaux et ses alentours.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Plus d'informations sur les zones déjà ouvertes au déploiement et celles qui le seront dans les prochains mois : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



facebook.com/agence-nationaledesfrequences



twitter.com/anfr



dailymotion.com/anfr



flickr.com/anfr



linkedin.com/company/anfr